

Objet : Tarifs service Déchets 2026

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROLLIER (Pouvoir P. COUTAZ). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir F. DUPRAZ). VEUILLET (Pouvoir D. ROSSI). WROBEL (pouvoir M. WADOWIAK).

ABSENTS : MMES VOISIN.

Date d'envoi de la convocation : 10/12/2025

Le Président :

Rappelle à l'assemblée l'instauration de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 01/01/2010 et la mise en place de la redevance incitative à partir de janvier 2014 ;

Rappelle l'arrêt de la collecte en bacs roulants au 01/01/2025 pour les ménages et les professionnels ;

Rappelle le contexte financier 2025 -2026 pour le budget « Déchets » :

➔ Recettes estimées à la baisse du fait de :

- La baisse des quantités produites par les professionnels (qui sont nombreux à avoir mis en place des solutions pour les bio déchets) fait fortement diminuer le tonnage global des ordures ménagères (environ 70 tonnes de moins qu'en 2024),
- les prévisions concernant le montant du produit de la REOM avaient été faites à tonnage constant avec l'année 2024.

➔ Augmentation des charges due notamment à la hausse des coûts de traitement du tri sélectif (+ 15 000 €).

Rappelle les tarifs de la redevance incitative et du service de déchetterie appliqués en 2025 ;

Propose au conseil communautaire, dans ce contexte et compte tenu des hausses prévues pour l'année 2026, après discussions au sein de la commission déchets, d'augmenter les tarifs de la REOM de 5 % au 1er janvier 2026.de les modifier à compter du 01/01/2026 comme suit (en euros TTC) :

Ménages :

Collecte en conteneur collectif – Tarifs TTC		
Part fixe (comprenant 6 dépôts de sacs/pers./an)	90,50 €	/foyer
	32.50 €	/personne
Part variable	0,50 €	/dépôt jusqu'à 10 sacs/hab/an
	0,90 €	/dépôt au-delà de 10 sacs/hab/an

Résidences secondaires :

Collecte en conteneur collectif – Tarifs TTC		
Part fixe (comprenant 6 dépôts de sacs/an)	170 €	/résidence (Quelle que soit la surface)
	0,50 €	/dépôt jusqu'à 10 sacs/résidence/an
Part variable	0,90 €	/dépôt au-delà de 10 sacs/résidence/an

Activités professionnelles – Tarifs TTC

Part fixe	840 €	/badge sac 30L et carte sac 50L
	1811 €	/ colonne aérienne
Part variable	1.50 €	/dépôt sac 30L
	2.50 €	/dépôt sac 50L
Part variable	0.70 €	/kilo

Mise à disposition d'équipements pour les activités professionnelles :

Conteneur dédié : 412 €/an/équipement

Conteneur mutualisé : 380 €/an

Les manifestations de plein air :

- 0,35 €/le kilo d'ordures ménagères collectées

Facturation pour détérioration du matériel de collecte :

- 2 067€ pour le remplacement d'un conteneur aérien GP hors service
- 1 600€ pour le remplacement d'un conteneur aérien petit volume, hors service.

Dépôts des professionnels en déchetterie :

Déchets	Unité	Tarifs 2025 TTC
Ferraille Cartons Bois Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) Piles, Batteries, huiles minérales et végétales, Cartouches d'imprimantes Plâtre		Apport gratuit
Encombrants Divers (DIB)	m3	88 €
Gravats	m3	18 €
Produits pâteux, solvants, Autres DMS	kg	4 €

Tarifs composteurs :

1 ^{er} composteur/foyer	25€ TTC/unité
Composteur supplémentaire/foyer	79€ TTC/Unité

Tarifs badges : pour sac 30L

1 ^{er} badge/foyer ou activités pros	Gratuit
Badge supplémentaire ou remplacement suite badge perdu	20€ TTC/Unité

Tarifs badges : pour sac 50L

2 badges/activité professionnelle	Gratuit
Badge supplémentaire ou remplacement suite badge perdu	5€ TTC/Unité

Tarifs clés serrures conteneurs Gros Producteurs

Clé + barillet colonnes individuelles	10 € TTC/Unité
Clé trappe gros producteur tri	5€ TTC/Unité

Forfait réparation pour les conteneurs endommagés

2 agents pour une ½ journée	210€ HT
Forfait transport (1 camion + 1 tracteur)	90€ HT
Total forfait réparation	300€ HT

Le Président,

Souligne par ailleurs, que l'analyse des données de dépôt d'ordures ménagère des « ménages » fait apparaître que :

- 7 % des foyers n'ont pas de badge d'accès aux containers collectifs,
- 36 % des foyers possédant un badge n'ont fait aucun dépôt sur l'exercice 2024 : soit les déchets produits par ces foyers sont sortis du territoire, soit ils se retrouvent dans les conteneurs de tri sélectif ;

Explique que, suite à ce constat, la commission déchets propose de mettre en place une majoration de la part fixe à hauteur de 50 € par an pour les foyers effectuant 0 dépôts par an.

Propose au conseil communautaire, sous réserve de vérification complémentaire en termes de légalité, de délibérer sur la mise en place d'une majoration de la part fixe de 50 € par an pour les foyers n'effectuant aucun dépôt sur l'année de facturation.

Après en avoir délibéré à 15 voix « Pour », 7 abstentions (Mmes Marchais et Wdowiak et MM. Bois, Dupraz, Grollier, Lallement et Wrobel) et 4 voix « Contre » (Mme Tavel et MM Coutaz, Ilbert et Mantel), le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs du service Déchets présentés précédemment, à compter du 01/01/2026 ;

APPROUVE la mise en place d'une augmentation de 50€/an de la part fixe pour les foyers n'effectuant aucun dépôt sur l'année de facturation, sous réserve de vérification sur la légalité de la mesure,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
Alexandre FAUGE

